# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 13 novembre 2014 5.1

### VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

APPROBATION DE CONVENTIONS A PASSER POUR LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT DE PREVENTION DES RISQUES

EN DIRECTION DU PUBLIC DES MARDI(S) DU GRAND MARAIS

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Dans le cadre de son action culturelle, la commune propose une programmation de concerts de musiques actuelles, dénommée "Les Mardi(s) du Grand Marais". Moments de découverte musicale, ces concerts sont aussi des temps de convivialité festive et de rencontre pour le public.

Dans ce contexte, la commune est amenée à gérer des problèmes comportementaux, liés à une évolution relativement récente et rapide des comportements des spectateurs les plus jeunes, qui recherchent une ivresse rapide par la consommation excessive d’alcool à l’extérieur de la salle, avant même l’entrée au concert.

Consciente des risques pris par les jeunes spectateurs, pour eux-mêmes et pour les autres, la commune a souhaité expérimenter, ces dernières années, un dispositif d’information et de prévention, en s’appuyant sur l’expérience de structures actives dans ce domaine, "les mousquetaires de la nuit" et le collectif "FMR" (Fêtes moins risquées) et en y associant l’association "Le Zèbre étoilé", qui gère une buvette lors des concerts.

A l’issue d’une phase d’expérimentation, dont les résultats ont été jugés comme globalement positifs, il est apparu opportun de repréciser le rôle dévolu à chacun des intervenants du dispositif, tout en réaffirmant l’objectif poursuivi : amener les spectateurs, et notamment les plus jeunes, à prendre conscience des risques qu’ils prennent et des conséquences qu’ils peuvent avoir pour eux-mêmes et pour les autres, ceci sans jugement moral et dans le respect des lois et règlements en vigueur.

A cette fin, trois conventions sont proposées, pour chacun des partenaires impliqués :

* L’association "Le Zèbre étoilé", qui assure la gestion de la buvette des "Mardi(s) du Grand Marais" et veille en particulier au respect de la réglementation sur la non-délivrance de boissons alcoolisées aux mineurs ;
* L’association "Les Mousquetaires de la nuit", qui informe le public sur les risques spécifiques liés à la conduite automobile en étant alcoolisé et propose des outils pédagogiques pour se tester et prendre conscience des dangers ;
* L’association "Rimbaud – Collectif FMR" (Fête moins risquée), qui engage le dialogue avec les spectateurs et propose des outils de prévention vis-à-vis de l’ensemble des risques liés au contexte festif ; cette association pourra   
    
    
    
  également être amenée à proposer aux services municipaux et aux autres partenaires, une prestation de formation aux différents risques existants et aux méthodes de prévention.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue (26 voix pour et 7 abstentions (S. Lacote, A. Riccetti, V. Duverrière, G. Roy, N. Fayette, R. Mucyo, G. Largeron)) ;

1. approuve les conventions à passer avec les associations "Le Zèbre étoilé", "Les Mousquetaires de la nuit" et "Rimbaud – Collectif FMR", dont les projets sont joints à la présente délibération ;
2. autorise le maire à les signer.